REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU VAR

Envoyé en préfecture le 14/12/2022
Reçu en préfecture le 14/12/2022
Publié le 15/12/2022 N° 2022/698
ID : 083-218300424-20221206-DCM20221206_025-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de la commune de COGOLIN
Séance du mardi 06 DECEMBRE 2022

Nombres de membres :

En exercice : **33**

Présents : **22**
Représentés : **9**

Qui ont pris part à la délibération : **31**

Date de la convocation : **30/11/2022**

Date d'affichage : **30/11/2022**

L'an deux mille vingt-deux, le **six décembre à 18h30**, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la **BASTIDE PISAN**, sous la présidence de Monsieur Marc Etienne LANSADE maire,

PRESENTS :
Christiane LARDAT - Gilbert UVERNET - Audrey TROIN - Patrick GARNIER - Geoffrey PECAUD - Sonia BRASSEUR - Francis LAPRADE - Erwan DE KERSAINTGILLY - René LE VIAVANT - Danielle CERTIER - Elisabeth CAILLAT - Franck THIRIEZ - Patricia PENCHENAT - Jean-Pascal GARNIER - Isabelle BRUSSAT - Olivier COURCHET - Mireille ESCARRAT - Patrick HERMIER - Isabelle FARNET-RISSO - Philippe CHILARD - Bernadette BOUCQUEY -

POUVOIRS :
Liliane LOURADOUR à Marc Etienne LANSADE / Jacki KLINGER à Patrick GARNIER / Jean-Paul MOREL à Christiane LARDAT / Margaret LOVERA à Elisabeth CAILLAT / Corinne VERNEUIL à Audrey TROIN / Michaël RIGAUD à Geoffrey PECAUD / Christelle DUVERNET à Sonia BRASSEUR / Kathia PIETTE à Mireille ESCARRAT / Jean-François BERNIGUET à Francis LAPRADE /

ABSENTS :
Florian VYERS - Audrey MICHEL -

SECRÉTAIRE de SÉANCE : Geoffrey PECAUD

Il est proposé au conseil municipal d'actualiser les tarifs municipaux, comme indiqués dans la liste ci-joint :

Après avoir entendu l'exposé qui précède et en avoir délibéré, le conseil municipal :

FIXE les tarifs et redevances à compter du 1er janvier 2023, comme indiqués dans le tableau, ci-joint.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits **A l'UNANIMITE**.

Le maire,

Marc Etienne LANSADE

MAIRIE DE COGOLIN
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
VAR

Le secrétaire,

Geoffrey PECAUD

N° 2022/12/06-25
ACTUALISATION DES TARIFS ET REDEVANCES

Envoyé en préfecture le 14/12/2022
Reçu en préfecture le 14/12/2022
Publié le 15/12/2022 N° 2022/698
ID : 083-218300424-20221206-DCM20221206_025-DE

OBJET DES AUTORISATIONS	Désignation	Unité de base	Tarif 2022	Tarif 2023
STATIONNEMENT de VEHICULES				
Stationnement de taxis et auto-école	Par véhicule	MOIS	25,00	26,00
Voiture en exposition à caractère commercial	Par véhicule	JOUR	27,00	28,00
Car, camping-car, caravanes, camions, etc. pour exposition / vente à caractère commercial	Par véhicule	JOUR	100,00	103,00
Camion restauration rapide (foodtruck) avec fourniture d'eau ou électricité	Par véhicule	JOUR	50,00	60,00
Camion restauration rapide (foodtruck) sans fourniture d'eau ou électricité	Par véhicule	JOUR	25,00	30,00
MARCHES ET FOIRES				
Marchés (ml) hiver	Mètre linéaire	JOUR	1,70	1,70
Marchés (ml) été	Mètre linéaire	JOUR	2,50	2,50
Foires	Mètre linéaire	JOUR	2,50	2,50
exposants/animations (salons)	Mètre linéaire	JOUR	1,00	1,00
HALLE COUVERTE				
métiers de bouche	Mètre carré	MOIS	10,00	10,30
autres	Mètre carré	MOIS	20,00	20,60
FETES FORAINES ANNUELLES				
Baraques / remorques (Loterie, jeux d'adresse, tirs)	Mètre linéaire	JOUR	2,00	2,00
Forfait électricité pour baraques/ remorques	l'UNITE	JOUR		7,00
Manèges et attractions diverses				
- Moins de 50 m²	l'UNITE	JOUR	15,50	15,50
- de 50 à moins de 100 m²	l'UNITE	JOUR	27,00	27,00
- de 100 à moins de 200 m²	l'UNITE	JOUR	60,00	60,00
Forfait électricité pour manèges & attractions	l'UNITE	JOUR		15,00
Jeux et distributeurs	l'UNITE	JOUR	5,40	5,40
CIRQUES et SPECTACLES DIVERS de MOINS de 30 m de diamètre				
- sans chapiteau et sans ménagerie	l'UNITE	JOUR	90,00	95,00
- avec chapiteau et sans ménagerie	l'UNITE	JOUR	130,00	135,00
CIRQUES et SPECTACLES DIVERS de PLUS de 30 m de diamètre				
- Sans ménagerie	l'UNITE	JOUR	770,00	795,00
DIVERS				
Marquises, auvents fixés au sol sans fermeture, parasols avec pied unique ou store banne et double banne sur pied, balustres ou jardinières posées au sol	Mètre carré	AN	24,25	25,00
Stores banne ou vélum (Sans appui au sol)	Mètre carré	AN	13,00	13,40
Etalages (y compris rôtissoires, présentoirs, distributeurs etc...)	Mètre carré avec forfait minimum 1 m²	AN	36,80	37,90
Etalage pour vente de marchandises au déballage (brocantes, foires ponctuelles) redevance minimum		JOUR	135,00	140,00
Etalage pour vente de marchandises au déballage (brocantes, foires hebdomadaires) square J. Moulin - redevance minimum		JOUR	350,00	500,00
Etalage pour vente de marchandises au déballage (brocantes, foires hebdomadaires) Négresse - redevance minimum		JOUR	350,00	530,00
Déballage, vide-grenier redevance minimum	l'UNITE (stand)	JOUR	1,00	1,00
Caisson en saillie avec ou sans store, volet roulant ou formant enseigne	Mètre carré	AN	51,80	53,35
Terrasse ouverte	Mètre carré	AN	49,80	51,30
Terrasse ouverte (saison)	Mètre carré	MOIS	10,00	10,30
Terrasse ouverte avec mise à disposition du plancher (saison)	Mètre carré	MOIS	20,00	20,60
Terrasse semi-fermée	Mètre carré	AN	75,00	77,25
Terrasse fermée par bâche ou matériaux légers	Mètre carré	AN	86,50	89,10
Terrasse fermée hermétiquement	Mètre carré	AN	114,40	117,80
Extension de terrasse (exceptionnelles) hors Bravades et fête de la musique	Mètre carré	JOUR	2,00	2,10

Envoyé en préfecture le 14/12/2022
Reçu en préfecture le 14/12/2022
Publié le 15/12/2022 N°2022/698
ID : 083-218300424-20221206-DCM20221206_025-DE

OBJET DES AUTORISATIONS	Désignation	Unité de base	Tarif 2022	Tarif 2023
CHANTIERS TEMPORAIRES				
Echafaudage, palissade, dépôt de matériaux, stationnement d'engins, stationnement d'appareils divers - chantiers < 1 000 m² de surface de plancher	Mètre carré	JOUR	1,50	1,55
Echafaudage, palissade,dépôt de matériaux, stationnement d'engins, stationnement d'appareils divers -chantiers ≥1 000 m² et < 6 000 m² de surface de plancher	Mètre carré	JOUR		3,10
Echafaudage, palissade,dépôt de matériaux, stationnement d'engins, stationnement d'appareils divers - chantiers ≥ 6 000 m²	Mètre carré	JOUR	0,60	0,65
Neutralisation de places de stationnement sur voirie (hors occupation)	Place	JOUR	12,00	12,50
ENSEIGNES & PREENSEIGNES (TLPE) : application des tarifs de droit commun **NB : d) et e) tarifs doublés pour la superficie des supports excédant 50 m²**				
a) enseignes ≤ 12 m²	Mètre carré	AN	16,20	16,70
b) enseignes (> 12 m² et ≤ 50 m²)	Mètre carré	AN	32,40	33,40
c) enseignes (> 50 m²)	Mètre carré	AN	64,80	66,80
d) dispositifs publicitaires et préenseignes non numériques ≤ 50 m²	Mètre carré	AN	16,20	16,70
e) dispositifs publicitaires et préenseignes numériques ≤ 50 m²	Mètre carré	AN	48,60	50,10
PUBLICITE				
Bureau de vente pour promotion immobilière et divers (inférieur ou égal à 20 m²)	l'UNITE (20m²)	MOIS	600,00	618,00
Bureau de vente pour promotion immobilière et divers (par tranche de 10 m² supplémentaire)	l'UNITE (10m²)	MOIS	150,00	155,00
Chevalets publicitaires (limité à 1m²)	Mètre carré	AN	37,00	38,10
AMENAGEMENTS PMR				
Rampes fixes	Mètre carré	AN	67,00	69,00
Rampes rétractables	Mètre carré	AN	46,00	47,00

Envoyé en préfecture le 14/12/2022
Reçu en préfecture le 14/12/2022
Publié le 15/12/2022 N°2022/698
ID : 083-218300424-20221206-DCM20221206_025-DE

Tarification location structures sportives		
*stades / heure	20,00	20,60
*stades : majoration weekend & j. fériés	20%	30%
*gymnases / heure	20,00	20,00
*gymnases : majoration weekend & j. fériés	30%	30%
Cotisations médiathèque (gratuité pour les - de 17 ans et les plus de 90 ans)		
* abonnement annuel cogolinois (7 livres +7 revues + 3 autres supports CD ou DVD)	15,50	15,50
* abonnement annuel non cogolinois (7 livres +7 revues + 3 autres supports CD ou DVD)	35,00	35,00
*caution demandée aux vacanciers	50,00	50,00
*location livres - vacanciers	0,70	0,70
*locations livres nouveaux - vacanciers	1,60	1,60
* frais de remplacement de la carte d'adhérent en cas de perte/vol/destruction	5,00	5,00
Accès internet à la bibliothèque		
*lecteurs inscrits : la 1ère demie heure gratuite puis la 1/2 H	gratuite	gratuite
*non inscrits : l' heure	gratuite	gratuite
impressions : la page	0,18	0,18
Salles municipales - location		
* Centre Maurin des Maures - grande salle :		
- associations cogolinoises (sportives, culturelles, caritatives, patriotiques) : réunions	gratuite	gratuite
- associations cogolinoises (sportives, culturelles, caritatives, patriotiques) : forfait nettoyage après réception	85,00	90,00
- Autres : AG/Réunions (la 1/2 journée)	150,00	155,00
- Autres : Organisations salons, expositions	600,00	620,00
* Mairie annexe		
- associations cogolinoises (sportives, culturelles, caritatives, patriotiques)	gratuite	supprimé
- AG/ Réunions (syndic, autres associations) (la 1/2 journée)	80,00	supprimé
* Bastide Pisan - salle de réception		
- associations cogolinoises (sportives, culturelles, caritatives, patriotiques)	gratuite	
- réunions (syndic, autres associations) (la 1/2 journée)	120,00	130,00
- expositions (la semaine)	210,00	220,00
* Bastide Pisan - salles de réunion		
- associations cogolinoises (sportives, culturelles, caritatives, patriotiques)	gratuite	
- réunions (syndic, autres associations, autres organismes) forfait par 1/2 j	80,00	85,00
* Le Château - salle de réunion		
- associations cogolinoises (sportives, culturelles, caritatives, patriotiques)		gratuite
- réunions (syndic, autres associations, autres organismes) forfait par 1/2 j		85,00
* Expositions La Chapelle		
- associations cogolinoises (sportives, culturelles, caritatives, patriotiques) : réunions	gratuite	gratuite
- Moyenne saison : avril/mai/juin (1 semaine)	50,00	50,00
- Moyenne saison : avril/mai/juin (2 semaines)	90,00	90,00
- Moyenne saison : avril/mai/juin (mois)	150,00	150,00
- Haute saison : juillet/août/septembre (1 semaine)	80,00	80,00
- Haute saison : juillet/août/septembre (2 semaines)	150,00	150,00
** extrait de matrice (par feuillet)*	*2,00*	*2,00*
** extrait de plan A4*	*3,00*	*3,00*
** extrait de plan A3*	*3,00*	*3,00*
***Photocopies et Cédérom(tarifs maxima** arrêté 01/10/2001)*		
Photocopies A4	*0,18*	*0,18*

Envoyé en préfecture le 14/12/2022
Reçu en préfecture le 14/12/2022
Publié le 15/12/2022 N° 2022/638
ID : 083-218300424-20221206-DCM20221206_025-DE

Photocopies A3	*0,51*	*0,51*
Fourniture et gravure de Cédérom	*2,75*	*2,75*
Tarif des frais de garde et d'enlèvement des véhicules mis à la fourrière municipale (arrêté ministériel du 14/11/2001 modifié le 04/11/2020) : application des tarifs maxima. Quelques exemples :		
1) mise en fourrière VP		
**immobilisation matérielle*	*7,60*	*7,60*
**opérations préalables*	*15,20*	*15,20*
**opérations d'enlèvement*	*121,27*	*121,27*
2) mise en fourrière autres véhicules immatriculés (y compris cyclomoteurs et autres non soumis à réception)		
**immobilisation matérielle*	*7,60*	*7,60*
**opérations préalables*	*7,60*	*7,60*
**opérations d'enlèvement*	*45,70*	*45,70*
3) frais de garde et expertises VP		
**garde journalière*	*6,42*	*6,42*
**expertise*	*61,00*	*61,00*
4) frais de garde et expertises autres véhicules immatriculés (y compris cyclomoteurs et autres non soumis à réception)		
**garde journalière*	*3,00*	*3,00*
**expertise*	*30,50*	*30,50*